

**OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU VAL D'OISE, DEBITEX TELECOM ET LA COMMUNE DE SANNOIS POUR LE DEPLOIEMENT DE FIBRE OPTIQUE NOIRE EN IRU (DROIT IRREVOCABLE D'USAGE) ENTRE LES BATIMENTS COMMUNAUX**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,  
LE DEUX OCTOBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 19 septembre, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

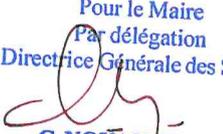
**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur JAMET Maire,  
M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,  
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, Mme CAMPAGNE,  
M. PURGAL, Mme BRULE, Mme CAPBLANC,  
Adjoints  
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,  
Mme HELT, M. PERRET, M. BOISCO,  
Le nombre de conseillers  
en exercice est de 35  
Conseillers Délégués  
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,  
M. HUMEAU, M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,  
M. ZAMBUJO, M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ,  
Mme CHRISTIN, Mme JACQUET-LEGER et M. FLAMENT  
Conseillers Municipaux,  
formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

M. WILLIOT	à	Mme CAMPAGNE
M. FABRE	à	M. PURGAL
Mme QUEYRAT-MAUGIN	à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ACHOUR	à	Mme CAPBLANC
M. LAMARCHE	à	M. PONCHEL
M. BOULIGNAC	à	M. FLAMENT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme HELT

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT  
A.R. du 02 octobre 2025  
Identifiant unique de l'acte  
N° 095-219505823 - 2025-10-02 - DL2025 - 119  
Publiée le 02 octobre 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Pour le Maire  
Par délégitation  
Directrice Générale des Services  
  
**C. NOUAILHETAS**



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/116 du 2 octobre 2025

**OBJET : (020) SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU VAL D'OISE, DEBITEX TELECOM ET LA COMMUNE DE SANNOIS POUR LE DEPLOIEMENT DE FIBRE OPTIQUE NOIRE EN IRU (DROIT IRREVOCABLE D'USAGE) ENTRE LES BATIMENTS COMMUNAUX**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

**Vu** la convention cadre à intervenir définissant les conditions générales applicables à l'ensemble des prestations fournies par DEBITEX Telecom, en tant que délégataire de service public de Val d'Oise Numérique, à la Commune de Sannois,

**Considérant** que la Commune de Sannois souhaite interconnecter ses bâtiments communaux en fibre optique noire,

**Considérant** que la convention a pour objet des prestations de location longue durée pour un délais de quinze ans sous forme d'IRU, exécuté par bon de commande, permettant de disposer d'un droit d'usage irrévocable d'une fibre optique noire.

**Vu** l'avis de la Ière Commission,

**Après en avoir délibéré,**

**Vote(s) Pour : 35**

**Vote(s) Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver** les termes de la convention tripartite conclue avec le syndicat mixte Val d'Oise Numérique et le Société DEBITEX Telecom.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention cadre tripartite susvisée ainsi que l'ensemble des bons de commande des prestations y afférents et toutes les conventions complémentaires ou ultérieures nécessaires à l'exécution de la présente convention.

**Article 3 : dit** que les crédits nécessaires sont inscrits annuellement sur les budgets correspondants pour chaque budget par fonction, et natures concernés pendant la durée des conventions.

**Article 4 : de préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**AINSI DELIBERE,**

**LE MAIRE**

**Bernard JAMET**  
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**

**Liliane HELT**

Conseillère municipale  
déléguée aux collectifs citoyens  
autour du développement durable